



Intoxication possible au travail

Par **MarieS33600**, le **02/08/2010** à **17:38**

Bonjour, rnrnJe suis saisonnière dans un château médocain (vendanges vertes d'un mois) .
rnAu bout de la première semaine de travail (1er Juillet) tout mon groupe ou presque
(comprenant une vingtaine de personnes) est victime de mêmes symptomes (diahrrées
aigues, vomissements, mal de ventre, vertiges..) ainsi que de nombreuses autres personnes
du château. rnrnCe phénomène se renouvelle plusieurs fois avec toujours les mêmes
symptomes. Les responsables du château accusent donc une épidémie. Or aucun membres
des familles de travailleurs ne semble être touché .. rnrnToutefois il faut noter qu'au même
moment, existe, dans le village d'à côté, des problèmes d'eau contaminée avec dépôt de
plainte contre la société distributrice.. Tout cela ne pouvant pas être inconnu au château, qui
fournit "généreusement" de l'eau dans des gobelets quelques peu souillés (un par vendangeur
pour le mois, avec prénom dessus, entreposés dans une boîte à la poussière et autres, dans
un camion ..). rnrnMalade durant 3 jours et ne pouvant récupérer les heures pour des raisons
évidentes de transport (étudiante je n'ai pas encore le permis), on me menace, en plus des
heures payées perdues, de ne pas m'octroyer la prime alors même qu'il s'agit d'une raison de
santé qui aurait pu être évitée, si de l'eau en bouteille et des avertissements quant à des
risques sanitaires probables avaient été délivrés. (Qu'il s'agissent de l'eau ou des conditions
sanitaire si c'est une épidémie ..).rnrnPourriez vous me dire si j'ai quelques chances de voir
mes soins médicaux remboursés ou quelques moyens de pouvoir contester les jours non
payés ou la non-attribution de ma prime ? rnrnMerci d'avance rnrnMarieS33600